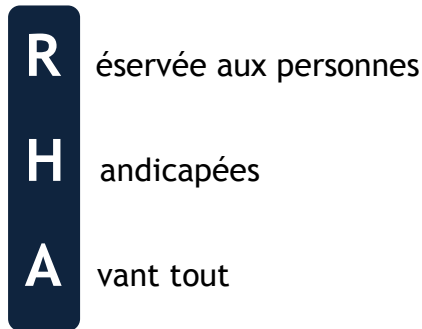


Cette place de parking est



Les personnes handicapées ont besoin de places de parkings spécifiques, et ce pour deux raisons principales :

- bénéficier d'un emplacement plus spacieux pour pouvoir embarquer et débarquer une chaise roulante plus facilement
- bénéficier d'un emplacement se trouvant le plus près possible de l'entrée principale pour éviter les déplacements inutiles.

Si on ne vous autorise pas à vous garer ici, ce n'est donc pas pour le plaisir de vous ennuyer, mais pour aider d'autres personnes... Pensez-y la prochaine fois !

Rêves-Handic-Action

Plate-forme d'informations et d'échanges autour du handicap

Responsable : Nicolas BOSSUS

Avenue de Busleyden 39 – 1020 Bruxelles

<http://www.reves-handic-action.be> - info@reves-handic-action.be

Téléphone : 0472/ 73 99 85 - Skype : nicolas.bossus

Pourquoi « Rêves-Handic-Action » ?

Il faut voir (ou entendre) quatre mots dans « Rêves-Handic-Action » : rêves, handicap, action et revendication.

En effet, notre but est de porter des revendications afin d'agir pour réaliser les rêves de bien-être et d'intégration des personnes handicapées.

Qui sommes-nous ?

« Rêves-Handic-Action » est une association de fait dont les objectifs sont basés sur trois constats :

1. Les personnes handicapées et leur entourage doivent être mieux informées par rapport aux décisions qui les concernent et aux structures qui existent pour les aider.
2. Les personnes qui ne sont pas directement concernées par le handicap doivent être mieux informées par rapport au quotidien des personnes handicapées
3. Il doit exister un endroit (virtuel ou non) où chacun peut s'exprimer à propos du monde du handicap et obtenir des réponses aux questions qu'il se pose à ce sujet

Comment procédons-nous ?

Nous partons de l'actualité (articles de journaux, question amenée par un internaute, spectacles ou conférences...)

pour :

1. La partager auprès du plus grand nombre de personnes
2. Permettre à tous ceux qui le désirent de la commenter
3. Au besoin, l'approfondir en cherchant des informations complémentaires et en interpellant les personnes compétentes